

**Discours d'ouverture de l'Ambassadeur Christian Meuwly,
Président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la
coopération juridique (GR-J)
lors de la 26^e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de
probation
du Conseil de l'Europe
(10h00, 20 septembre 2021, Funchal, Portugal)**

Madame la Ministre, Monsieur le Directeur général, Madame et Monsieur les représentants des autorités régionales de Madère Monsieur le président du Comité européen pour la prévention de la torture, Chères Participantes et chers participants !

J'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer au nom de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Mme Marija Pejčinović Burić, ainsi qu'au nom du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et de sa présidence exercée actuellement par la Hongrie. Pour ma part j'y représente la Suisse, mais ma venue parmi vous s'explique par mon rôle au Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J). Le GR-J s'intéresse de près à vos travaux. Constitué des représentants des 47 Etats membres, il examine et débat de tous les textes émanant des comités intergouvernementaux qui travaillent à la mise en œuvre de conventions et à l'approfondissement de la coopération dans les domaines judiciaires et pénaux. Les rapporteurs s'efforcent de trouver un consensus pour pouvoir recommander les textes à l'adoption par le Comité des Ministres. Leur attention porte notamment sur les résultats du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et ceux du Conseil de Coopération Pénologique

(PC-CP) dont je salue particulièrement les membres présents et en ligne aujourd'hui.

Les Règles Pénitentiaires Européennes, avec leur révision adoptée en 2020, sont un exemple de texte très important émanant du Comité des Ministres au terme de tout le processus d'élaboration des comités. Ces règles sont largement connues et reprises ont un impact important dans le monde entier.

Il est donc symbolique de nous retrouver à Madère, terre de vieille Europe mais porte du nouveau monde, pour manifester la vitalité de notre coopération à la recherche d'une union plus étroite entre pays animés par les mêmes valeurs et les mêmes sentiments.

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Ministre de la Justice du Portugal, Mme Francisca Van Dunem et son équipe, ainsi que le Directeur Général des services pénitentiaires et de probation portugais, M. Rómulo Mateus et son équipe, pour leur accueil lors de cet important rassemblement annuel. Après la Conférence entièrement en ligne l'an dernier, le retour en salle était très attendu. Je suis certain que les personnes qui ont fait le déplacement de Madère y trouvent une motivation et une saveur encore plus fortes.

Permettez-moi également de remercier les représentants du gouvernement régional de Madère pour leur hospitalité et leurs gestes d'amitié. Leur belle île nous a déjà charmés, comme elle l'a fait pour Christophe Colomb au XV^e siècle, qui s'est arrêté ici avant de se lancer dans ses projets de découverte d'un autre continent.

Cette conférence est l'un des forums de haut niveau où vous, les Directeurs généraux, avez l'occasion de vous rencontrer régulièrement et d'échanger des informations sur les derniers développements des politiques et pratiques

pénales nationales, en consolidant vos réseaux et en abordant de nouvelles idées. J'espère donc que cette édition de Madère, avec un programme dense et stimulant, vous apportera satisfaction. Le sujet qui vous préoccupait l'année dernière reste, sans que l'on puisse s'en réjouir, au cœur des préoccupations, comment « prendre l'avantage sur la pandémie » ? Cette pandémie prolonge ses répercussions sur la vie de nos sociétés et a bousculé les valeurs de référence, elle a provoqué dans la plupart de nos pays des modifications des normes légales très sensibles applicables à la vie en société ou à l'intégrité de la personne.

Les déclarations relatives à la COVID-19, émanant du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), dont le nouveau président, M. Alan Mitchell, est également parmi nous, ainsi que du PC-CP, sont des documents de référence importants contenant de précieux principes et recommandations du Conseil de l'Europe qui vous sont adressés concernant la prise en charge et la gestion des auteurs d'infractions, je vous invite à les examiner attentivement. Ils sont disponibles sur le site web de la conférence.

Les sujets qui figurent à votre ordre du jour vont être abordés avec l'aide d'experts de premier plan et de conférenciers de haut niveau. Nous sommes tous impatients d'entendre des présentations intéressantes et animées, de participer à des discussions utiles et de ramener chez nous de nouvelles connaissances et expériences.

Je relève notamment l'atelier consacré à la collecte de données spéciale sur la COVID dans les prisons et leur interprétation, projet réalisé par l'équipe SPACE – Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe, par EuroPris, par la Confédération européenne de probation (CEP) et par l'Association internationale des services correctionnels et pénitentiaires (ICPA), qui ont

également recueilli les bonnes pratiques pertinentes et ont aidé à les partager entre leurs membres.

L'évaluation, la gestion et la réinsertion sociale des personnes accusées ou déclarées coupables d'une infraction sexuelle feront également l'objet de l'un des ateliers. Un projet de recommandation du Comité des Ministres concernant cette question est actuellement devant le CM pour adoption – et passera d'abord au GR-J. Il s'agit d'une question complexe et tout à fait d'actualité, et nous espérons que vous trouverez dans l'orientation fournie par le Conseil de l'Europe un renfort utile pour vos services.

La santé mentale des auteurs d'infractions est également à votre ordre du jour. La question de savoir comment prendre en charge les personnes qui présentent des handicaps ou des troubles mentaux est très préoccupante, d'autant plus que la pandémie a eu des effets négatifs sur l'état de santé des personnes en détention ou sous probation et, bien sûr, sur le bien-être professionnel et personnel des membres des services d'encadrement. Les aspects médicaux du problème sont importants, mais les aspects managériaux et sociaux le sont tout autant. Il sera important de partager les bonnes pratiques et l'expérience pratique à cet égard.

Un autre aspect de la pandémie est l'accélération de l'utilisation de nouvelles technologies par les services pénitentiaires et de probation afin de mieux aider les auteurs d'infractions à garder le contact avec leurs familles et avec le monde extérieur, de poursuivre leur éducation et leur formation, et très important également, de bénéficier de consultations médicales et de traitements à distance, au besoin. De nombreux services hésitaient à accroître l'utilisation des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, en raison de problèmes financiers et/ou de sécurité, mais la crise a bousculé aussi ces

craintes. Dans les sociétés modernes de plus en plus numérisées, la culture numérique est d'une grande importance pour la resocialisation et la recherche d'un emploi.

Ces deux thèmes, la santé mentale dans les prisons et l'application de solutions recourant à l'intelligence artificielle, sont à l'ordre du jour du Conseil de coopération pénologique (PC-CP). Des documents d'orientation dans ces domaines sont attendus dans les deux prochaines années, sur la base des mandats que le Comité des Ministres va confirmer d'ici novembre. Les experts sont parmi nous, ils sont prêts à partager le travail accompli jusqu'à présent, à discuter avec vous et à prendre note de vos propositions et commentaires relatifs à ce travail en cours.

J'attends avec impatience les présentations et les discussions, à l'intérieur comme et à l'extérieur des salles de réunion et d'informer le GR-J des résultats de cette importante réunion.

Je vous souhaite une bonne Conférence !